

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 R22 G Désignation des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, au sein de la Commission du Règlement du Conseil de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, en date du 22 mai 2018 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Article 1 : la délibération 2014 R.4 G est abrogée.

Article 2 : Le nombre des membres de la commission du Règlement du Conseil de Paris est porté à 13.

Article 3 : Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris au sein de la Commission du Règlement du Conseil de Paris :

M. Rémi FERAUD
Mme Léa FILOCHE
Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE
M. Mao PENINO
M. Yves CONTASSOT
M. Nicolas BONNET – OULALDJ
Mme Laurence GOLDGRAB
M. Julien BARGETON
Mme Florence BERTHOUT
M. Daniel-Georges COURTOIS

M. Jean-François LEGARET
M. Eric AZIERE
M. Pierre AURIACOMBE

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO